



CHARTRE DU COMPOSTAGE COLLECTIF – MJC CONFLUENCE 2022/2023

Pour cette rentrée 2022/2023, une nouvelle charte a été créée pour les personnes adhérentes aux composteurs collectifs, dans l'objectif d'une meilleure gestion des sites. **A signer pour recevoir les codes des composteurs.**

Art. 1 : Toute personne s'inscrivant sur un site de compostage de la MJC Confluence pour l'année 2022/2023 s'engage à participer à la formation compost obligatoire en début d'année. Cette formation durera environ une heure et demie et consistera à :

- Découvrir ce qu'est le compostage collectif
- Que mettre et ne pas mettre dans le compost : les règles pour le dépôt de déchets
- Comment fonctionne un retournement et à quoi sert-il ?
- Apprendre les règles de vie du compostage collectif

Cette formation, d'une valeur de 50€, vous est dispensée gratuitement par la MJC Confluence. Ce moment permettra également de se rencontrer et de passer un temps convivial.

Art. 2 : Toute personne s'inscrivant sur un site de compostage de la MJC Confluence pour l'année 2022/2023 s'engage à participer à au moins UN retournement dans l'année. Les adhérent.e.s ont la possibilité de participer à un retournement d'un autre site de compostage (Perrache, Sainte-Blandine, Confluence et Gilibert).

Art. 3 : Toute personne s'inscrivant sur un site de compostage de la MJC Confluence pour l'année 2022/2023 et prenant une adhésion famille s'engage à indiquer le nombre de personne habitant de foyer. Exemple : pour une adhésion famille de 4 personnes, la personne référente qui paiera l'adhésion devra préciser que le foyer compte 4 personnes. Nous inscrirons ainsi les 4 personnes au site de compostage choisi. Cela permettra de connaître le nombre exact de personnes inscrites par composteur et évitera les débordements et une mauvaise gestion des sites.

Art. 4 : Toute personne s'inscrivant sur un site de compostage de la MJC Confluence pour l'année 2022/2023 s'engage à ne pas divulguer les codes des cadenas de son site de compostage. Ce code est communiqué uniquement aux personnes adhérentes d'un site X de compostage et ne doit pas servir pour toutes autres personnes n'étant pas inscrites (voisin.e.s, ami.e.s, famille ...). Si vous souhaitez passer d'une adhésion individuelle à une adhésion famille (car déménagement en colocation, nouvel.le arrivant.e dans la famille ...), merci de prévenir la MJC Confluence afin de mettre à jour le nombre d'adhérent.e.s au site de compostage.

Art. 5 : Toute personne s'inscrivant sur un site de compostage de la MJC Confluence pour l'année 2022/2023 s'engage à ranger le matériel dans les bacs après chaque dépôt, à refermer les bacs de compostage après chaque passage, à refermer les cadenas.

Art. 6 : Toute personne s'inscrivant sur un site de compostage de la MJC Confluence pour l'année 2022/2023 s'engage à respecter les lieux, le matériel et les autres personnes utilisant les composteurs ; ne pas jeter de déchets non-compostables dans les bacs et sur le site ; ne pas dégrader le matériel mis à disposition.

Art. 7 : Toute personne s'inscrivant sur le site de compostage Gilibert de la MJC Confluence pour l'année 2022/2023 s'engage à tenir au minimum une permanence du samedi matin dans l'année de l'inscription.

Art. 8 : Toute personne s'inscrivant sur un site de compostage de la MJC Confluence pour l'année 2022/2023 s'engage à respecter les articles précédents afin de participer au bon vivre des sites de compostage et de pouvoir se réinscrire pour l'année suivante.

Nom, Prénom :
Autres membres de mon foyer :
Adresse mail :
Téléphone :
Mon site de compostage :

« Je m'engage à respecter la présente charte. »

Fait à le.....

Signature :

Maison des Jeunes et de la Culture Confluence

28 Quai Rambaud - 69002 Lyon . tél : 04 78 38 49 69

Web : www.mjc-confluence.fr . e-mail : contact@mjc-confluence.fr

SIRET : 779 847 847 00042 . APE : 9004 Z